

# CP 325 (institutions publiques de crédit) : Journées de fermeture bancaire et de remplacement des jours fériés 2023-2025

## JOURNEES DE FERMETURE BANCAIRE

- **2023** : 1 jour de congé le 26 décembre et d'un jour libre à choisir en accord avec la direction de l'entreprise;
- **2024** : 1 jour de congé le vendredi 10 mai, d'un jour de congé le jeudi 26 décembre et d'un jour libre à choisir en accord avec la direction de l'entreprise;
- **2025** : 1 jour de congé le vendredi 30 mai, d'un jour de congé le jeudi 26 décembre et d'un jour libre à choisir en accord avec la direction de l'entreprise.

## REPLACEMENT DES JOURS FERIES

- **2023** : 1 jour de congé le vendredi 7 avril (en remplacement du dimanche 1 janvier) et le vendredi 19 mai (en remplacement du samedi 11 novembre);
- **2024** : 1 jour de congé le vendredi 29 mars (en remplacement du dimanche 21 juillet);
- **2025** : 1 jour de congé le vendredi 18 avril (en remplacement du samedi 1 novembre).

*Cette CCT entre en vigueur le 1er janvier 2023 et cesse de produire ses effets le 31 décembre 2025.*

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

**Votre Liberté Votre Voix**

